

mal reçus quand ils s'offrent à servir la république. On se défie d'eux, on en a peur.

Ils effrayent même M. Jules Ferry, que nous avons cru assez homme d'état pour comprendre l'intérêt qu'il y a pour la République à se rattacher ces conservateurs qui de bonne foi vont à elle.

Eh bien, non. Dans un récent discours prononcé à Vic de Bigorre, M. Jules Ferry a déclaré qu'à une alliance avec ces modérés, qu'il ne trouve pas assez républicains, il préférerait une alliance avec les seuls républicains, qu'ils soient ou non modérés.

D'après lui, le péril est à droite. Tout dernièrement, il affirmait pourtant que le péril était à gauche. Eh bien, il n'y est plus, voilà tout. M. Jules Ferry vient de faire une nouvelle volte-face ; ce n'est pas la première, ce ne sera pas malheureusement pour lui la dernière.

Il repousse le concours des conservateurs, ne veut pas qu'ils servent la République, parceque l'auteur du fameux article 7, l'instigateur de la persécution cléricale, est un sectaire avant d'être un homme d'état. Il craint, non sans raison, que le pays, devenant convaincu que les conservateurs ne cherchent plus à renverser la République, mais veulent au contraire la servir, ne se tourne vers ces conservateurs et vote en grande majorité pour leurs candidats, qui, tout en respectant le pouvoir établi, respectent également la liberté de conscience.

Il ne voit pas, tant la passion anti-cléricale l'aveugle, que l'accès des conservateurs dans le gouvernement peut seul fonder et établir cette République qu'avait rêvée M. Thiers quand il proclamait comme une axiome indiscutable : " La République sera conservatrice ou elle ne sera pas."

Pour résister cependant à cette organisation chaque jour grandissante de l'armée socialiste, ce n'est pas trop de toutes nos forces, et M. Jules Ferry, s'il avait la juste compréhension des devoirs de tout homme qui aspire au pouvoir, devrait se réjouir de cette conversion sincère des conservateurs, au lieu de s'en effrayer et de chercher à les rejeter dans l'opposition.

* *

Les difficultés entre notre gouvernement et le gouvernement anglais au sujet de Terre-Neuve sont en bonne voie de règlement. L'arbitrage a été admis par les deux gouvernements, et la commission arbitrale choisie va bientôt se mettre à l'œuvre.

Cette question de Terre-Neuve a vivement excité l'attention dans tout le pays, et le sentiment populaire s'est prononcé avec une remarquable unanimité. Tous les partis se sont trouvés d'accord, tous les journaux ont à l'envie déclaré que la France ne pouvait laisser discuter les droits inviolables qu'elle tient des traités. Il n'y a ni concessions, ni compensations qui puissent lui faire abandonner ces droits.

Devant cette manifestation du sentiment public, le gouvernement avait sa conduite toute tracée. Aussi n'a-t-il pas eu une minute d'hésitation, et nous pouvons être certains que nos droits seront maintenus dans toute leur

intégrité, malgré les jappements de la presse anglaise et les finasseries des diplomates.

Nous n'aurons pas, soyez-en convaincus, une seconde édition de la triste aventure égyptienne.

Les Terre-neuviens devront se soumettre, reconnaître nos droits, et remplir leurs engagements. Sinon, notre gouvernement obligera la Grande-Breagne, seule responsable, à rappeler ces colons affolés au respect des traités.

HENRI MARCAS.

NOS INDUSTRIES.

LES PIANOS CANADIENS

La municipalité de Sainte Thérèse de Blainville ayant définitivement refusé d'accorder un bonus suffisant à M. Thos. F. G. Foisy, ce fabricant a transporté ses ateliers à Montréal. Nous en sommes peiné pour cette municipalité, mais, d'un autre côté, Montréal aura le bénéfice de ce refus. Ces ateliers sont maintenant situés au No. 214, Chemin Papineau. M. Foisy a fait dernièrement l'acquisition de trois grandes bâtisses, et a transporté tout son établissement à cet endroit. Il s'est procuré les services des ouvriers les plus experts, et il a l'intention de former des jeunes gens, au nombre de 25 à 30, en sus des ouvriers ordinaires qu'il emploie à la fabrication des pianos. Sa fabrique deviendrait alors une école modèle, et dans quelques années on ne serait plus obligé d'aller à l'étranger chercher des ouvriers pour ce genre de travail. C'est là une idée bien patriotique.

M. Foisy s'adresse principalement aux communautés religieuses, qui ont tant à cœur le développement de notre industrie naissante, et qui seront les premières, nous n'en doutons nullement, à acheter les produits de nos fabriques canadiennes. Outre qu'elles auront un instrument de premier choix, le prix de revient sera forcément inférieur à celui qu'elles seront obligées de donner pour les pianos importés.

Elles pourront aussi confier les grosses réparations de pianos à M. Foisy, et souvent, pour une somme de \$50, elles auront un piano qui coûterait, neuf, de \$350 à \$600. Il y a des vieux pianos qui peuvent être facilement remis à neuf, et quel est le meilleur moyen d'obtenir ces réparations, si ce n'est de s'adresser à un grand fabricant, qui possède tout ce qu'il faut dans ses ateliers — et les hommes et les matériaux.

Certaines maisons annoncent qu'elles n'emploient pas d'agents ni d'intermédiaires pour la vente de leurs pianos. A cela il n'y a, certes, rien à dire, si tel est leur bon plaisir. M. Foisy, lui, sera toujours heureux de faire des ventes par l'entremise des agents, qu'il traitera toujours avec la plus grande libéralité.

Aujourd'hui M. Foisy vend aux maisons de gros depuis Vancouver jusqu'à Halifax. Il est déterminée à fabriquer un instrument qui ne le cède en rien aux pianos Américains, sinon que le prix en est moins élevé.